

Prévention



Sécurité



Santé

# LIVRET PEDAGOGIQUE

## DUST INFIRMIER

# 1. PRESENTATION

L'Institut National de Médecine Agricole (INMA), association créée en 1958 et présidée actuellement par le Professeur Jean-Marc SOULAT, Professeur de médecine et santé au travail, de la faculté de médecine de Toulouse, a pour ambition de former des professionnels autour des problématiques de santé au travail et de santé publique en milieu agricole.

L'enseignement, orienté lors de la création de l'Institut sur la connaissance des effets des produits phytosanitaires et des zoonoses, s'est progressivement développé autour des problèmes de sécurité et de travail du monde agricole et rural.

L'équipe pédagogique est soucieuse de répondre aux nécessités d'une médecine moderne et propose un enseignement régulièrement renouvelé, en s'adaptant aux évolutions scientifiques et techniques.

Organisme de formation, l'INMA délivre notamment le Diplôme de Médecine Agricole (permettant d'exercer la Médecine du Travail en Agriculture) qui répond au décret 2022-1664 du 27 décembre 2022 et propose de nombreuses formations continues orientées vers l'acquisition et l'actualisation des connaissances des médecins et des infirmiers du travail, des praticiens-conseils, des infirmiers du service du contrôle médical, des collaborateurs des services administratifs des services du contrôle médical et des préventeurs en santé au travail, et prépare à la formation de médecin-conseil, dentiste-conseil et infirmier des services du contrôle médical du Régime Agricole.

Depuis 2015, l'INMA a créé le DUST des infirmiers de la MSA en partenariat avec la Faculté Paul Sabatier de Toulouse 3. Ce diplôme universitaire en santé au travail est particulièrement adapté et orienté vers le suivi santé-sécurité-travail des salariés ressortissants du régime agricole. Le DUST permet d'acquérir les outils et les capacités nécessaires pour répondre aux besoins de santé au travail des salariés de la MSA.

L'accompagnement des étudiants infirmiers qui effectuent la formation universitaire de spécialisation infirmier, s'appuie sur un tutorat pédagogique et professionnel.

Cette formation vise à professionnaliser un public infirmier dans le cadre d'une alternance entre les semaines de cours (en présentiel et en distanciel) et la réalisation d'un projet de fin d'étude.

La mise en place de ce projet vise à confronter les apports théoriques à la pratique. Ils sont élaborés comme un processus pour mener une action adaptée à une problématique de santé au travail.

L'infirmier recruté au sein du service de santé au travail bénéficie d'une formation en cours d'emploi, dispensée par l'INMA et validée par la délivrance d'un diplôme universitaire.

# SOMMAIRE

---

1. Présentation .....	2
2. Contexte réglementaire .....	4
3. Pré-requis de la formation .....	4
4. Objectifs généraux de la formation .....	4
5. Objectifs pédagogiques .....	5
6. Moyens pédagogiques .....	5
7. Accompagnement des apprenants .....	7
8. Méthodes évaluatives .....	8
9. Conditions de réussite .....	9
10. Détails des unités chronologiques de la formation .....	9
11. Modalités d'inscription .....	11
12. Dossier d'inscription .....	12
13. Bulletin d'inscription .....	13
14. Charte d'engagement .....	14
15. Attestation de stage DUST .....	15



## 2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Selon le décret n° 2022-1664 du 27 décembre 2022 du code du travail et n° 2017-1311 du 29 août 2017 du code rural et de la pêche maritime :

Disposition en vigueur depuis le 31 mars 2023, les modalités de la formation spécifique des Infirmiers/Infirmières

Arrêté du 30 janvier 2023 relatif aux modalités d'organisation et d'évaluation de la formation spécifique des infirmiers de santé au travail selon l'article. R. 4623-31-2 du code du travail

Les matières mentionnées sont organisées selon les modalités suivantes :

1° La connaissance du monde du travail et de l'entreprise (25 heures minimum)

2° La connaissance des risques et pathologies professionnels et les moyens de les prévenir (50 heures minimum)

3° L' action collective de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé sur le lieu de travail et l'accompagnement des employeurs et des entreprises (50 heures minimum)

4° Le suivi individuel de l'état de santé des salariés incluant la traçabilité des expositions et la veille sanitaire et épidémiologique (35 heures)

5° La prévention de la désinsertion professionnelle (35 heures)

6° L'exercice infirmier dans le cadre des équipes pluridisciplinaires des services de prévention et de santé au travail et la collaboration avec les personnes et organismes mentionnés aux troisième et quatrième alinéas du 1 de l'article L.4644-1 du code du travail (20 heures)

Art. R. 717-3 - CRPM Dans les services de santé au travail mentionnés aux 1° et 2° de l'article D. 717-1, les missions définies à l'article L. 4622-2 du Code du travail sont assurées par une équipe pluridisciplinaire de santé au travail comprenant des médecins du travail, des intervenants en prévention des risques professionnels, des infirmiers et des assistants des services de santé au travail.

## 3. PREREQUIS DE LA FORMATION

- Être infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat
- Être en poste ou en voie de recrutement dans un service de santé au travail de la MSA

## 4. OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

Appréhender le contexte réglementaire de la santé au travail en MSA.

Développer les compétences dans la prise en charge spécifique des risques individuels et collectifs en milieu professionnel.

Promouvoir la santé au travail.

Mettre en œuvre, dans le cadre de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail, des stratégies d'intervention adaptées.



## 5. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Approfondir ses connaissances et sa compréhension du monde du travail et de l'entreprise
- Appréhender les risques professionnels par leur identification et les moyens de prévention
- Contribuer à des actions collectives des risques professionnels et de promotion de la santé au travail
- Contribuer au suivi individuel de l'état de santé des salariés
- Repérer et évaluer les atteintes à la santé dans le cadre du suivi des salariés
- Mobiliser de façon adaptée ses connaissances pour informer, sensibiliser et orienter les travailleurs
- Exercer en pluridisciplinarité
- Favoriser le maintien dans l'emploi et prévenir la désinsertion professionnelle

## 6. MOYENS PEDAGOGIQUES

### 6.1 ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

D'une durée d'une année universitaire, la formation comporte un enseignement théorique magistral organisé à l'INMA à Tours et en distanciel. Cet enseignement permet d'acquérir un savoir.

Les thèmes enseignés sont les suivants :

1-La connaissance du monde du travail et de l'entreprise

2-La connaissance des risques et pathologies professionnels et des moyens de les prévenir

3- L'action collective de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé sur le lieu de travail et l'accompagnement des employeurs et des entreprises.

4-Le suivi individuel de l'état de santé des salariés, incluant la traçabilité des expositions et la veille sanitaire et épidémiologique

5° La prévention de la désinsertion professionnelle

6°L'exercice infirmier dans le cadre des équipes pluridisciplinaires des services de prévention et de santé au travail et la collaboration avec les personnes et organismes mentionnés aux troisième et quatrième alinéas de l'article L.4644-1 du code du travail

Un stage pratique dans le service de santé au travail employeur est obligatoire:

Il s'agit d'un exercice pratique au quotidien de la fonction d'IDEST dans le cadre d'un contrat de travail en bonne et due forme, avec une quotité minimale de 0.5 ETP lissée sur la durée de la formation.

## 6.2 PROJET DE FIN D'ETUDE

Formation spécifique en santé au travail prévue à l'article L.4623-31-2 du code du travail

L'objectif du projet de fin d'étude (PFE) est de montrer que le professionnel est capable de réaliser, à partir de sa pratique réelle, une action complète de santé au Travail et de prévention des risques professionnels dans son domaine. Il doit également être capable d'apporter un regard critique sur cette action.

Ce Projet de Fin d'Etude sera validé lors d'une présentation finale devant jury en fin d'année de formation.

Cette alternance renforce le développement professionnel :

- Le médecin et l'infirmier étudiant apprennent à se connaître (compétences et relationnel),
- L'obligation de réalisation d'un projet de fin d'étude qui permet de positionner l'infirmier dans ses nouvelles fonctions comme nouvel acteur auprès des entreprises et salariés.
- Ces modalités pédagogiques faciliteront le positionnement infirmier au sein de l'équipe SST.



## 7. ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS

Accompagnement administratif et pédagogique

Sandrine D'ANGELO - Gestionnaire de formation

[diplomes@inma.fr](mailto:diplomes@inma.fr)

02 47 66 57 90

### LE TUTORAT

#### 7.1 LES ENCADRANTS PÉDAGOGIQUES

Les encadrants pédagogiques sont des référents internes à la formation qui aident les étudiants sur les aspects méthodologiques du travail. Ils sont infirmiers en santé au travail, et assurent le tutorat ainsi que l'enseignement auprès des infirmiers.

#### 7.2 LES TUTEURS PROFESSIONNELS

Les tuteurs professionnels sont des ressources professionnelles. Il doit s'agir de médecins qui exercent sur le même secteur que l'infirmier. En l'absence de médecin référent sur le secteur, le médecin chef prendra ce rôle.

Ils permettent la compréhension des situations de travail et facilitent l'insertion au sein du collectif de travail. Leurs connaissances du milieu permettent de mieux intégrer les règles morales et les valeurs.



## 8. METHODES EVALUATIVES

### Evaluations initiales :

Afin d'évaluer l'acquisition des compétences à l'issue des cours, et indépendamment des examens, un test vous sera adressé en amont et en aval des cours pour objectiver l'acquisition des compétences (pré et post-test).

### Evaluations en cours de formation :

Evaluations continues sous forme présentielle et/ou distancielle dont le calendrier sera déterminé par l'INMA.

Ces évaluations permettent de valider la mémorisation des connaissances apportées en cours.

### Evaluation formative PFE :

Ce PFE écrit sera évalué et sera présenté à l'oral devant les membres du jury en fin d'année. Cette présentation orale permet également d'évaluer les compétences en communication de chaque étudiant ainsi que leur aisance dans l'argumentation et la rhétorique.

Si la note est strictement inférieure à 10, l'apprenant devra retravailler son PFE.



## 9. CONDITIONS DE REUSSITE

### L'OBTENTION DU DIPLOME NÉCESSITE :

- La présence à l'enseignement sur l'ensemble de l'année.
- La validation des contrôles de connaissances.
- La validation du PFE qui sera présenté à l'oral devant les membres du jury en fin d'année.

Moyenne des évaluations continues supérieure ou égale à 10, sans note strictement inférieure à 6 et une évaluation du PFE supérieure ou égale à 10/20

L'obtention de la moyenne générale minimum de 10/20 (évaluation + PFE)

Dans le cas contraire une session de rattrapage sera prévue.

L'étudiant est tenu d'assister aux cours et de participer aux contrôles des connaissances.

L'émargement est exigé pour chaque journée de cours.

La présence aux enseignements est obligatoire. Toute absence doit être justifiée.

3 absences injustifiées entraînent la non validation du trimestre correspondant.

3 absences justifiées, si elles affectent le déroulé de la formation entraînent la non validation du trimestre correspondant.

Les supports des cours seront téléchargeables à la suite de chaque enseignement sur la plateforme THEIA.

## 10. DETAILS DE UNITES CHRONOLOGIQUES (UC)

### 10.1 COURS

Ci-dessous les thèmes des 11 Unités Chronologiques (UC) :

UC1 : Passer du soin à la santé au travail / Fonctionnement de la protection agricole et de la santé au travail / Rôle et place de l'IDEST en MSA / Projets tutorés / Cadre législatif et réglementaire 1.

UC2 : Activité et populations agricoles 1 / Cadre législatif et réglementaire 2 / Activité et populations agricoles 2.

UC3 : Risques biologique et zoonoses / Pathologie de l'appareil locomoteur / Risques physiques.

UC4 : Introduction aux risques chimiques / Toxicologie professionnelle / Toxicologie des hydrocarbures et des solvants organiques.

UC5 : Action en milieu de travail 1 / action en milieu de travail 2 / Sociologie du travail / Addictologie.

UC6 : Rôle de l'IDEST dans les caisses de MSA / VIP en pratique par l'IDEST / Formation et information des salariés sur les risques professionnels en consultation infirmier / Consultation infirmière et risque psychosocial.

UC7 : Les actions de sensibilisation et d'information en entreprise / Notion de pédagogie pour l'adulte / Traçabilité, épidémiologie et DMST.

UC8 : Evaluation, prévention des risques professionnels / Complémentarité des médecins conseils, médecins et infirmiers en santé au travail / L'approfondissement des RPS et action de prévention / Actions ergonomiques, pratiques.

UC9 : Horaires atypiques, risques routiers et sommeil / Le cadre juridique de la PDP et du maintien dans l'emploi / Accident du travail, maladies professionnelles, prévention de la désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi/ Addictologie 2.

UC10 : Télésanté et téléconsultation / Salariés vulnérables / Outils du maintien dans l'emploi et prévention tertiaire.

UC11 : Projets tutorés / Différents types de visites - Délégations / Les protocoles / Evaluation des risques chimiques

## 10.2 SOUTENANCE DES PROJETS DE FIN D'ÉTUDE (PFE)

Les soutenances des PFE auront lieu en fin d'année de formation.

Dans ce cadre, les étudiants acceptent la diffusion de ces documents par l'INMA, dans le contexte de ses missions. Dans le cas contraire, il faudra le signaler au gestionnaire de formation.



## 11. MODALITES D'INSCRIPTION

### 11.1 FRAIS D'INSCRIPTION À LA FORMATION

Ils comprennent :

- Les frais administratifs de dossier.
- Les frais pédagogiques.
- L'organisation des contrôles de connaissances et de la soutenance du PFE.
- Les droits d'inscription à la faculté de Toulouse ne sont pas inclus au coût de la formation.

NB : l'hébergement et la restauration ne sont pas compris dans les frais d'inscription.

### 11.2 COÛT PÉDAGOGIQUE

Le coût pédagogique est de 4480,00 € auquel il faudra rajouter les droits d'inscription à la faculté de Toulouse (montant non communiqué à ce jour, mais à titre indicatif les frais d'inscription à la faculté l'année passée étaient de 170,00 €).

Le coût pédagogique sera facturé par trimestre.

### 11.3 CONDITION DE DÉSISTEMENT

Si désistement d'inscription inférieur ou égal à un mois avant la semaine de cours, l'INMA appliquera une pénalité d'un montant de 30 % du coût pédagogique du trimestre.

Pour toute formation interrompue, les frais pédagogiques déjà versés ne seront pas remboursés.

### 11.4 ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Une attestation de présence est envoyée à la fin de chaque trimestre.



## 12. DOSSIER D'INSCRIPTION DUST

### 12.1 DATES D'INSCRIPTION ET ENVOI DU DOSSIER

Les inscriptions sont reçues au plus tard le 31/08.

Le dossier complet est à envoyer par mail à :  
[diplomes@inma.fr](mailto:diplomes@inma.fr)



L'inscription ne sera définitive qu'à la réception de toutes les pièces du dossier au plus tard 31/08.

### 12.2 PIÈCES DU DOSSIER

Le dossier comporte obligatoirement les pièces suivantes :

- Le bulletin d'inscription complété, signé et tamponné (voir page suivante).
- Un titre justifiant du DE d'infirmier.
- Une photocopie de la carte d'identité recto verso en couleur.
- Un curriculum-vitae détaillant le parcours professionnel.

Dans un second temps :

- La fiche et les frais d'inscription à la faculté de Toulouse. Nous vous informerons des démarches à réaliser. Vous ne devez pas contacter la faculté.



## 13. BULLETIN D'INSCRIPTION DUST

Merci de remplir un bulletin par apprenant(e) - A retourner par mail dûment complété, signé et tamponné à [diplomes@inma.fr](mailto:diplomes@inma.fr):

Nom de l'apprenant(e):

Prénom :

Sexe : H  F

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Nationalité :

Adresse \*:

Code postal et ville :

Mobile (obligatoire) :

Mail (obligatoire) :

Tous les échanges se feront par mail. Merci d'indiquer une adresse e-mail valide et régulièrement consultée

\* Merci de signaler tout changement d'adresse en cours d'année

Nom de l'organisme employeur :

Coordonnées de l'organisme employeur (Raison sociale, siret, adresse , tél, ...)

Adresse :

Code postal et ville :

Personne en charge de l'inscription ou contact tout au long de la formation:

Nom :

Tél : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

BLF du service formation :

Le service dédié de la caisse MSA à pris connaissance des modalités d'inscription au DUST

Date

Signature et cachet de l'entreprise



## 14. CHARTE D'ENGAGEMENT

Obligation de retour soit en main propre le 1er jour de la formation ou à retourner par mail dûment complété et signé à [diplomes@inma.fr](mailto:diplomes@inma.fr)

### JE M'ENGAGE A :

- Avoir pris connaissance des modalités d'inscription.
- Etre attentif, attentive à mes collègues ainsi qu'à l'ensemble des intervenants et être bienveillant(e) envers eux
  
- Respecter les règles de fonctionnement et de savoir vivre ensemble :
  - Ponctualité,
  - Respect du temps de parole,
  - Le savoir écouter,
  - Le savoir participer,
  - Le respect du présentiel et du distanciel,
  - Respect du matériel mis à disposition.
  
- être transparent et à ne pas frauder aux examens (distanciel ni en présentiel\*).

Je m'engage à respecter cette charte. En cas de manquement l'équipe pédagogique de l'INMA se réserve la faculté d'invalider 1 trimestre de formation

Date:

\*le contrôle des connaissances est une évaluation strictement individuelle sous peine de sanction



## 15. ATTESTATION DE STAGE

A retourner par mail dûment complété et signé à [diplomes@inma.fr](mailto:diplomes@inma.fr)

### ATTESTATION DE STAGE

Attestation de la réalisation du stage pratique professionnelle en santé au travail de 105 heures :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nom de la Caisse de MSA dans laquelle est réalisée l'activité :

Nom du Médecin chef ou agent de Direction en charge du suivi :

Certifie de la réalisation d'au moins 105 heures de pratique professionnelle au travail, conformément à l'article AR. 4623-31-1. du code du travail

Date:

Signature et cachet de l'entreprise





INSTITUT NATIONAL DE MÉDECINE AGRICOLE  
14 rue Auguste Comte - 37000 TOURS  
Tel. : 02 47 66 61 07 - [www.inma.fr](http://www.inma.fr)